

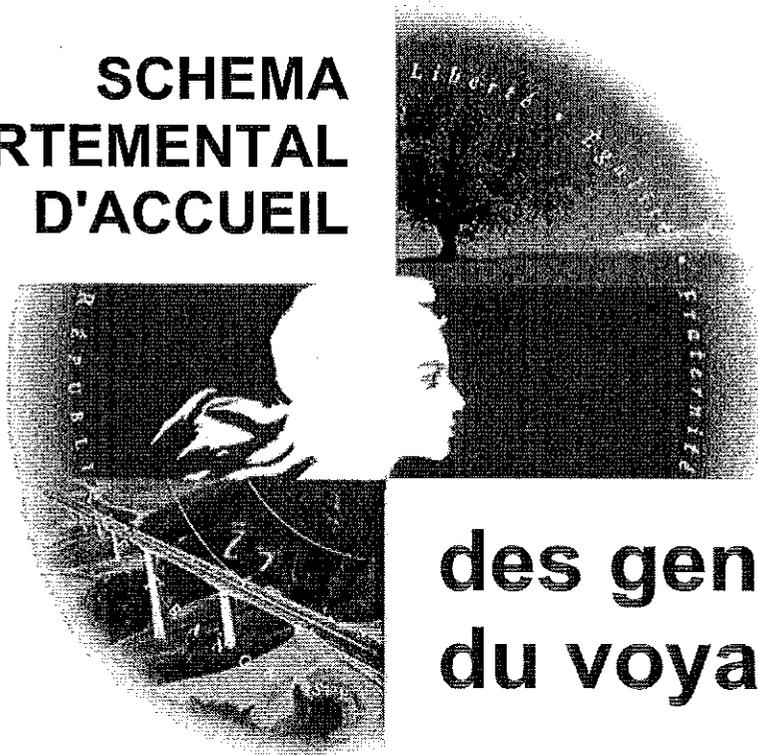


PREFECTURE DE L'AVEYRON



CONSEIL GENERAL DE L'AVEYRON

SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL



des gens du voyage

SOMMAIRE

BILAN ET OBJECTIFS	2
LA SITUATION DES GENS DU VOYAGE DANS L'AVEYRON.....	4
LES OBJECTIFS.....	7
LES AIRES D'ACCUEIL	8
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DECAZEVILLE-AUBIN	9
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MILLAU GRANDS CAUSSES.....	10
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND RODEZ.....	11
COMMUNE DE SAINT-AFFRIQUE.....	13
COMMUNE DE VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE	14
LES AIRES DE GRAND PASSAGE	20
LA GESTION DES AIRES D'ACCUEIL.....	22
L'ACTION SOCIALE.....	24
ETAT DES LIEUX	21
LES FICHES ACTION	31
<i>LA MISE EN PLACE D'UN CENTRE SOCIAL POUR L'INSERTION DES GENS DU VOYAGE.....</i>	<i>28</i>
<i>LA SCOLARISATION DES ENFANTS.....</i>	<i>30</i>
<i>LE DÉVELOPPEMENT DE L'HABITAT ADAPTÉ.....</i>	<i>32</i>
<i>L'INSERTION PAR L'ÉCONOMIQUE.....</i>	<i>33</i>

BILAN ET

Objectifs

LA SITUATION DES GENS DU VOYAGE DANS L'AVEYRON

ETAT DES LIEUX

« Des équipements d'accueil de qualité très inégale sont ouverts aux gens du voyage dans l'Aveyron. Malgré les efforts consentis par les collectivités locales, ces équipements n'offrent que partiellement les conditions de confort décrites par les textes. Beaucoup de ces équipements d'accueil sont implantés dans des sites inadaptés : éloignement des services publics et privés minimums, proximité de lieux insalubres, zones inondables... » - Schéma départemental d'accueil des gens du voyage de septembre 1995

Les aires d'accueil

Les aires d'accueil des gens du voyage dans le département ont été pour la plupart ouvertes avant la mise en place du précédent schéma. Elles ne répondent pas aux conditions de salubrité et de logement précisées par les différents textes.

S'agissant de leur capacité d'accueil, les terrains mis à la disposition des gens du voyage ne répondent que partiellement aux besoins, et de fréquentes occupations sauvages dans les principales agglomérations du département sont constatées.

La gestion des aires

De nombreuses aires d'accueil ne proposent pas à l'heure actuelle de gestion quotidienne et efficace. Faute de pouvoir assurer une surveillance permanente des terrains, les installations sont fréquemment dégradées dans les aires où l'autogestion n'a pas prouvé son efficacité.

Sur certaines aires, comme celle de Millau, des branchements sauvages permettent à leurs occupants de bénéficier de manière indue d'eau et d'électricité, à charge pour la commune d'en assumer le coût.

L'ensemble des acteurs – à commencer par les gens du voyage eux-mêmes – ont reconnu l'importance que revêtaient la responsabilisation des occupants des aires d'accueil et la présence régulière d'un gestionnaire sur le site.

L'ordre public

Les faibles capacités d'accueil des aires font augmenter les cas de stationnement illicite (complexe sportif du Trauc à Onet le Château, parking du centre hippique de Combelles au Monastère, parking du Rond-Point de l'Etoile à la Primaube ; stationnements illicites et dangereux répertoriés à Creissels et à St Georges de Luzençon).

D'importants problèmes de voisinage ont été relevés à Villefranche de Rouergue et à Millau.

L'éducation et la formation

Un enseignant avec un statut de titulaire mobile (lui permettant d'effectuer des déplacements), affecté à l'école de Gourgan, a en charge le suivi des 25 enfants qui sont régulièrement accueillis dans cette école. Une dizaine d'autres enfants sont accueillis de façon plus ponctuelle. Le lien avec les familles est également pris en charge par l'ARAV ou la Communauté d'agglomération du Grand Rodez sur son secteur.

Dans le second degré, une partie des enfants sont inclus dans le cursus normal. Le CNED (Centre national de l'enseignement à distance) intervient également. Mais la scolarisation reste faible, en particulier pour la tranche d'âge 12-16 ans.

COMMUNES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE CONCERNES PAR LE SCHEMA

« Les communes participent à l'accueil des personnes dites gens du voyage et dont l'habitat traditionnel est constitué de résidences mobiles.

Dans chaque département [...], un schéma départemental prévoit les secteurs géographiques d'implantation des aires permanentes d'accueil et les communes où celles-ci doivent être réalisées.

Les communes de plus de 5 000 habitants figurent obligatoirement au schéma départemental. Il précise la destination des aires permanentes d'accueil et leur capacité. »

(Loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage)

L'Aveyron compte 6 communes de plus de 5 000 habitants soumises à l'obligation légale d'aménagement d'aires d'accueil pour les gens du voyage :

- Decazeville
- Millau
- Onet-le-Château
- Rodez
- Saint-Affrique
- Villefranche-de-Rouergue

Les communes de **Rodez** et d'**Onet-le-Château** ont transféré la compétence de l'accueil des gens du voyage à la **Communauté d'agglomération du Grand Rodez**.

La commune de **Millau** a transféré la compétence de l'accueil des gens du voyage à la **Communauté de communes de Millau Grands Causses**.

La commune de **Decazeville** a transféré la compétence de l'accueil des gens du voyage à la **Communauté de communes du bassin Decazeville-Aubin**.

Les communes de **Saint-Affrique** et de **Villefranche-de-Rouergue** ont conservé la compétence de l'accueil des gens du voyage.

OBJECTIFS

Un travail préparatoire de présentation du dispositif législatif et de consultation des collectivités locales a été engagé en 2001. Il s'est accompagné d'études sur les gens du voyage menés par l'ARAV et la communauté d'agglomération du Grand Rodez.

Les réflexions menées au sein des services de l'État, en partenariat avec les collectivités locales, le Conseil général et les associations représentatives des gens du voyage ont permis de définir quelques grands objectifs qu'il convient de développer :

- **mieux connaître les gens du voyage** : tout montre que ces populations sont encore mal connues des services de l'État. Les travaux de recensement réalisés conjointement par l'Association rouergate des amis des gens du voyage et la Communauté d'Agglomération du Grand Rodez dépeignent une réalité très complexe, qu'il conviendrait d'enrichir en regroupant les informations dont chacun dispose ;
- **rapprocher les gens du voyage des services publics** : toutes les actions sociales visant à renforcer l'intégration des gens du voyage poursuivent cet objectif, qu'il s'agisse de la scolarisation, des actions contre l'illettrisme, de l'accès au soins, de l'animation ... Plus largement, il semble essentiel de favoriser l'implication des gens du voyage dans les politiques qui les concernent et de faciliter leurs rapports avec les services publics de proximité (services techniques et sociaux des collectivités locales, police ou gendarmerie) ;
- **mieux accueillir les gens du voyage** : cette tâche incombe en premier lieu aux collectivités locales, l'État leur apportant un concours financier important. Les travaux seront menés en concertation avec les gens du voyage, de manière à répondre au mieux à leurs besoins et de les impliquer dans les projets.

La capacité d'accueil du département est à l'heure actuelle d'environ 100 places.

En 2003, 133 places devraient être aménagées selon les dispositions de la loi du 5 juillet 2000.

En 2004, les aires d'accueil des communes de plus de 5000 habitants proposeront environ 160 places répondant aux critères d'aménagement fixés par la loi.

LES AIRES

d'accueil

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN DECAZEVILLE-AUBIN

ETAT DES LIEUX

Aucune aire d'accueil. Une aire avait été sommairement aménagée sur la commune d'Aubin dans les années 1980. Elle est fermée depuis le début des années 1990.

PROJETS A METTRE EN ŒUVRE

La compétence de l'accueil des gens du voyage a été transférée par la commune de Decazeville à la communauté de communes du bassin de Decazeville-Aubin.

La communauté de communes réalisera, dans le cadre du schéma directeur de revitalisation du bassin de Decazeville, une aire d'accueil pour les gens du voyage d'une taille de 30 emplacements, située à 1 km du centre-ville, à proximité du belvédère de la Découverte et des grands axes de circulation (notamment de la N 140).

Cet équipement comprendra :

- entre 20 et 30 emplacements viabilisés
- 2 bâtiments sanitaires avec douches, WC, lavabos, bacs à laver

Les équipements seront séparés entre deux aires, l'une pour les gens de passage, l'autre pour les semi-sédentaires.

CALENDRIER

Réalisation des travaux prévue en 2004.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MILLAU GRANDS CAUSSES

ETAT DES LIEUX

Une aire de 20 emplacements a été créée en 1998-1999 sur une zone inondable proche de la station d'épuration. Le financement de cet équipement n'a pas bénéficié du concours de l'Etat, compte tenu de sa localisation.

Les recensements du stationnement sur ce terrain montrent qu'aucune des familles occupant le terrain ne reste plus de 2 mois.

Depuis quelques mois, la fréquentation de l'aire est en nette diminution. Au cours de l'été 2001, tous les gens du voyage recensés sur le secteur de Millau pratiquaient le stationnement sauvage, tandis que l'aire restait vide.

La compétence "accueil des gens du voyage" a été transférée à la communauté de commune par délibération du 24 octobre 2001.

PROJETS A METTRE EN ŒUVRE

La communauté de communes a décidé de l'implantation d'une aire d'accueil au lieu-dit "la Manne", commune de Millau, appartenant actuellement à un propriétaire privé.

Cette aire devrait permettre la réalisation d'une quarantaine d'emplacements pour des familles de passage et quelques places pour semi-sédentaires.

CALENDRIER

A préciser en fonction de la date d'acquisition effective du terrain.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND RODEZ

ETAT DES LIEUX

Un peu plus d'une vingtaine de familles vivent de façon prolongée (plus de trois mois par an) sur les aires de la Communauté d'agglomération. Un peu moins d'une cinquantaine fréquentent ces aires de façon discontinue.

L'évaluation des besoins des familles fait ressortir une demande d'équipements individuels sur les aires d'accueil et un souhait de sédentarisation et d'habitat adapté pour quelques familles.

Le secteur est également affecté par des rassemblements religieux évangélistes ne durant pas plus d'une semaine. Les 40 à 100 familles qui se déplacent à ces occasions pratiquent des occupations sauvages de terrains sportifs tel que le complexe sportif du Trauc.

AIRES DE STATIONNEMENT RECENSEES :

- **aire de Planèzes** (commune de Luc Primaube) : 6 emplacements

Le terrain actuel est inadapté et donc peu fréquenté.

- **aire de La Briane** (commune du Monastère) : 10 emplacements

L'aire est très fréquentée notamment par les sédentaires. Sa situation entre bords de rivière et nouveau tracé de route départementale nécessite la recherche d'un autre emplacement.

- **aire de Saint Cloud** (commune de Rodez) : 12 emplacements

L'aire est fréquentée régulièrement toute l'année et reste bien située par rapport aux différents services.

- **aire de la Vialatelle** (commune d'Onet le Château) : 12 emplacements

L'aire doit être déplacée dans le cadre du projet d'extension de la carrière.

PROJETS A METTRE EN ŒUVRE

Dans le cadre de l'application du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD), la communauté d'agglomération du Grand Rodez va engager une rénovation des aires d'accueil présentes sur son territoire.

La communauté d'agglomération va confier la maîtrise d'œuvre de l'opération à un architecte spécialisé. Cette procédure devrait permettre de réaliser les travaux de réhabilitation sur plusieurs tranches et de définir plus précisément la nature des besoins exprimés par les familles.

Les premiers travaux de réhabilitation seront réalisés sur l'aire de Saint-Cloud.

Les familles fréquentant l'aire de la Briane (au Monastère) seront , quant à elles, progressivement déplacées vers un autre site en raison des projets locaux d'infrastructure routière.

L'aire de Planèzes sera maintenue sur un terrain limitrophe pour lequel la Commune de LUC-PRIMAUBE s'est portée acquéreur.

Enfin, l'aire de la Vialatelle pourrait être réaménagée sur un terrain proche du précédent, dans le cadre du projet d'agrandissement de la carrière existante.

CALENDRIER

Réalisation des travaux sur les aires de Saint Cloud et de la Vialatelle prévue en 2004.

Début des travaux sur l'aire de Planèzes : à fixer en fonction de la date d'acquisition effective du terrain.

COMMUNE DE SAINT-AFFRIQUE

ETAT DES LIEUX

Aucune aire d'accueil. Les gens du voyage stationnent sur un délaissé de route à l'entrée de la ville, sur une aire de pique-nique qui peut accueillir une dizaine de caravanes.

Trois familles peuvent être qualifiées de sédentaires, les autres n'étant que des passagers.

PROJETS A METTRE EN ŒUVRE

La commune de Saint-Affrique a décidé l'implantation d'une aire d'accueil des gens du voyage sur un terrain communal situé sur la RD 7, parcelles 234 et 235 section DK.

Ce projet prévoit la réalisation de 12 emplacements destinés à accueillir les personnes semi-sédentaires, de 23 emplacements destinés à l'accueil des gens de passage, d'un local d'accueil et d'un logement de fonction pour le gardien des lieux.

Un accompagnement social et scolaire est également prévu pour les résidents de longue durée.

CALENDRIER

Début des travaux : mai 2003.

Ouverture de l'aire : avant la fin de l'année.

COMMUNE DE VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE

ETAT DES LIEUX

La commune de Villefranche de Rouergue dispose actuellement d'un terrain d'une douzaine d'emplacements destinés à l'accueil des gens du voyage. Ce terrain est situé dans la zone industrielle de la Madeleine.

Mal équipé, inondable, ce terrain n'est pas susceptible d'être réaménagé en aire d'accueil conforme aux prescriptions de la loi du 5 juillet 2000 et à ses décrets d'application.

Le recensement du stationnement sur ce terrain révèle qu'une quarantaine de familles a occupé l'aire de la Madeleine au cours de l'année passée, une vingtaine pouvant être considérée comme sédentaires, ou semi-sédentaires (séjours supérieurs à trois mois).

Des cas de stationnement sauvages tendent également à prouver que le terrain actuel ne répond pas aux besoins des gens du voyage dans le Villefranchois.

PROJETS A METTRE EN OEUVRE

La commune de Villefranche de Rouergue a décidé de réaliser une nouvelle aire d'accueil d'une capacité de vingt à trente emplacements, sur un terrain non inondable à proximité de l'aire d'accueil actuelle.

Parallèlement, une réflexion associant tous les acteurs locaux concernés par les questions de sécurité et d'ordre public déterminera les actions à mettre en œuvre pour accompagner la commune de Villefranche dans ses efforts pour appliquer la loi relative à l'accueil des gens du voyage.

CALENDRIER

Début des travaux : 2004 - 2005.

Ouverture de l'aire : non précisée.

LES AIRES

de grand passage

LES EMPLACEMENTS POUR GRANDS PASSAGES

ETAT DES LIEUX

Le département de l'Aveyron connaît, tous les ans, plusieurs rassemblements de nature religieuse – notamment évangélistes – regroupant cent à deux cent caravanes. Ces groupes rejoignent ensuite les grands rassemblements traditionnels ou occasionnels des gens du voyage.

Installés sur des terrains communaux ou privés à proximité des grandes agglomérations du département (centre sportif du Trauc à Onet-le-Château, aérodrome de Villefranche-de-Rouergue), ces rassemblements posent régulièrement des problèmes de sécurité, de détérioration des installations ou d'arrêt de l'activité économique sur le site.

Il n'existe à l'heure actuelle aucune aire de grand passage adaptée dans le département.

PROJETS A METTRE EN OEUVRE

Un ou plusieurs emplacements susceptibles d'accueillir, de manière temporaire, les grands rassemblements traditionnels et occasionnels qui ont lieu chaque année dans l'Aveyron, seront définis autour de Rodez, Villefranche-de-Rouergue et Millau.

Ces aires, qui n'ont pas besoin d'être gardiennées en permanence, bénéficieront d'aménagements à la demande.

Dans ce but, une concertation sera engagée entre le Conseil Général, la DDE, l'ARAV, les communes de Rodez, Villefranche-de-Rouergue et Millau, en coordination avec l'Association départementale des maires, pour définir :

- les emplacements de ces aires de grand passage,
- les équipements provisoires en eau, électricité et sanitaires et le ramassage des ordures ménagères.

Ces aires, qui n'appellent pas d'aménagements ou de construction justifiant un permis de construire, ni d'utilisation permanente à titre d'habitat, pourront être envisagées hors des zones urbanisées et constructibles des plans locaux d'urbanisme.

LA GESTION

des aires d'accueil

LA GESTION DES AIRES D'ACCUEIL

Conformément aux dispositions de la loi du 5 juillet 2002, les communes ou établissements publics de coopération intercommunale ont la possibilité soit d'assurer eux-mêmes la gestion des aires d'accueil des gens du voyage, soit de confier cette compétence par convention à une personne privée.

Les gestionnaires veillent à la perception régulière des droits d'accès, à l'entretien et, en coopération avec les différentes composantes de la force publique, à la sécurité des aires d'accueil. Cependant, afin d'éviter d'éventuels conflits d'intérêt, il est conseillé de séparer les fonctions de gestionnaire d'une aire d'accueil et de service social/instructeur du revenu minimum d'insertion.

Les modalités de calcul du droit d'usage perçu par les gestionnaires et les conditions de son gardiennage sont fixées dans le cadre d'une convention signée avec l'Etat, qui définit également le montant prévisionnel de l'aide de fonctionnement versée annuellement et forfaitairement à ces gestionnaires.

L'ensemble des acteurs – à commencer par les gens du voyage eux-mêmes – ont reconnu l'importance que revêtait la responsabilisation des occupants des aires d'accueil. Leur gestion doit être très rigoureuse. Toute dégradation devrait entraîner un dépôt de plainte. Les services de l'Etat doivent sur ce point opposer aux éléments perturbateurs la fermeté qui s'impose. Les gens du voyage suggèrent eux-mêmes de faire payer ou d'expulser ceux qui seraient reconnus responsables de dégradations, ou du déversement de détritrus.

Surtout, ils ont fait part de leur souhait de distinguer les aires de passage et les aires de sédentaires, tant dans leur aménagement que dans leur fonctionnement. Il est selon eux inutile de dépenser de l'argent s'il n'y a pas de gestion stricte et rigoureuse par la suite.

Si des conditions de gestion stricte sont remplies, la participation financière paraît normale aux yeux des gens du voyage (environ 1,5 à 2 euros par jour et par emplacement en sus de la consommation en eau et en électricité). Les garanties (caution de 75 euros et/ou la carte grise) sont également acceptées lorsqu'elles sont justifiées.

Une harmonisation, à prestations égales, des tarifs des aires d'accueil du département sera recherchée, éventuellement à travers la mise en place d'un règlement intérieur commun.

L'ACTION

sociale

ETAT DES LIEUX

L'ACTION SOCIALE

Elle est actuellement prise en charge essentiellement par l'ARAV qui dispose pour mener ces actions de deux travailleurs sociaux à temps plein, en liaison avec les autres partenaires concernés.

Ce sont environ 210 familles qui sont suivies sur l'ensemble du département de façon plus ou moins régulière en fonction des demandes et des disponibilités.

Les familles concernées par l'action sociale sont toutes en situation précaire. La perception de minimas sociaux (RMI, AAH, API, Retraite,...) constitue la majeure partie de leurs moyens d'existence. Ainsi, au 31 décembre 2001, 159 d'entre elles étaient bénéficiaires du RMI et pour 28 familles le suivi était effectué en partenariat avec les services sociaux de secteur du Conseil Général.

Le champ de l'action sociale concerne tous les secteurs de la vie quotidienne (activité économique, scolarisation, logement, budget, santé, démarches diverses, socialisation,...) et s'adresse autant aux individus (adultes ou enfants) qu'aux familles. Il peut se définir autour de différents thèmes :

1- Le travail administratif et le suivi social

Il s'agit d'un travail très lourd compte tenu des caractéristiques propres de cette population (illettrisme, itinérance, difficultés à se projeter dans l'avenir) qui concerne essentiellement :

- l'instruction et le suivi des dossiers administratifs,
- la rédaction des courriers et des imprimés administratifs,
- l'élaboration des projets et la rédaction des bilans,
- l'accompagnement des personnes dans les démarches diverses du quotidien,
- l'élaboration et le suivi de projets individuels ou de parcours d'insertion,
- les contacts avec des partenaires aussi divers que variés (institutions départementales et locales, associations, chambres consulaires, banques, assurances,...).

2- L'insertion économique et professionnelle

L'activité économique des Gens du Voyage reste centrée sur les "travaux de subsistance" qui relèvent de pratiques traditionnelles, telles que la récupération (métaux, plume,...) et la revente, le rempaillage ou la vannerie, les travaux saisonniers agricoles, etc. Malgré les capacités d'adaptation et la polyvalence des voyageurs, ces activités sont peu rentables et l'insertion professionnelle "classique" dans ce milieu reste marginale car non adaptée à leur culture, leur mode de vie et leur faible niveau de qualification.

De ce fait, les gens du voyage sont de plus en plus nombreux à essayer d'améliorer leur situation par un statut de travailleur indépendant qui leur permet de mettre en œuvre leur savoir-faire et de les développer dans un cadre légal.

Actuellement, environ 66 dossiers suivis par l'ARAV concernent des travailleurs indépendants. Qu'ils soient commerçants ambulants, forains ou artisans dans le bâtiment, le travail s'articule autour de l'élaboration du projet et de sa mise en place. Cela nécessite un accompagnement important dans les démarches et une aide à la compréhension du système. Il s'agit en outre d'effectuer à long terme le suivi de ce projet dans le but de pérenniser les activités et de les développer afin qu'elles soient viables de façon autonome. L'ARAV mène ce travail en partenariat avec des organismes de gestion ou des structures associatives comme le RILE.

3- L'insertion sociale

Ce champ d'action vise l'amélioration des conditions de vie des familles ou des individus, afin de favoriser les relations entre le monde des tsiganes et la société environnante. A l'heure actuelle, les actions sont essentiellement dirigées vers les enfants qui sont pris en charge les mercredi après-midi et pendant les vacances scolaires pour participer à des activités diverses et variées (activités manuelles, artistiques, éducatives, jeux, sports,...) en lien avec différents services de la ville (centres sociaux, associations sportives, services des sports municipaux, musées,...).

Les adolescents sont également suivis mais dans un objectif plus axé sur le soutien scolaire ; les activités (informatique, informations sur l'alimentation, la santé, activités sportives,...) sont choisies en lien avec les thèmes abordés dans les cours par correspondance.

Le travail se fait aussi autour de la scolarisation : médiation entre écoles et familles, accompagnement des familles dans la prise en charge de leurs enfants, soutien scolaire pour les enfants scolarisés par correspondance, élaboration d'outils ou de projets en lien avec l'Education Nationale visant à favoriser la scolarisation, etc.

Plus ponctuellement, des actions sont menées en direction des adultes et plus particulièrement des femmes qui sont davantage isolées et ont besoin d'une ouverture sur l'extérieur (aide à l'apprentissage du code de la route, ateliers à thèmes : alimentation, santé, esthétique,...).

4- L'insertion par le logement

Cet axe de travail a pour objectif d'améliorer les conditions de vie des voyageurs partant du postulat qu'un bien être dans un logement décent et adapté participe à la diminution des problèmes familiaux et sociaux et donc est un facteur d'intégration.

Dans ce cadre là, il s'agit d'assurer le suivi des familles sédentarisées en logement "classique" (maison ou appartement en location ou en accession) afin de limiter les problèmes de voisinage, d'impayés, de surconsommation, de salubrité,...

Le travail se fait aussi dans l'accompagnement et l'orientation des familles en recherche de logement, qu'il s'agisse de renouveler la caravane (recherche de financement par exemple), de trouver un logement locatif ou d'acquérir un terrain pour y installer la caravane et le viabiliser.

Le logement des gens du Voyage étant, pour la majorité d'entre eux la caravane, un travail éducatif est fait au quotidien pour responsabiliser les voyageurs stationnés sur les aires (par rapport à l'hygiène, aux consommations d'eau et d'électricité, aux relations avec les riverains,...) mais aussi pour recenser les besoins en termes de stationnement et les transmettre aux collectivités ou autorités concernées afin d'adapter le plus possible l'offre aux besoins.

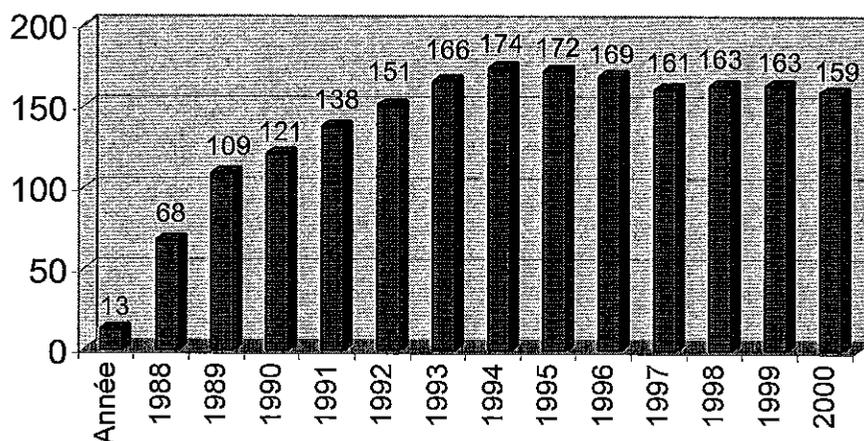
De façon globale, l'action sociale auprès des gens du voyage doit être menée sur du long terme et en partenariat avec les institutions, collectivités et structures sociales du département. Elle nécessite une présence très importante au quotidien et donc des moyens adéquats qui sont encore à ce jour trop limités. Une réorganisation de l'action de terrain devrait ainsi être envisagée à terme.

LE REVENU MINIMUM D'INSERTION

L'action sociale dépasse largement le cadre du versement du seul RMI. Cependant, le contrat d'insertion lié au versement de la prestation constitue un outil privilégié de mise en place d'actions sociales personnalisées. Le traitement des dossiers RMI par l'ARAV est également un instrument de connaissance et de suivi des gens du voyage sur le département sur plusieurs années.

NOMBRE DE DOSSIERS RMI SUIVIS PAR L'ARAV AU 31 DECEMBRE DE CHAQUE ANNEE

Nombre de dossiers RMI suivis par l'ARAV



Ce tableau de bord inclut les dossiers suivis par l'ARAV seule et en collaboration avec les services sociaux de secteur. Il ne mentionne pas les dossiers RMI suivis uniquement par les services sociaux du département. Il ne fait pas la différence entre gens du voyage sédentarisés et résident en logement social et ceux fréquentant les aires d'accueil. Enfin, il ne tient pas compte des gens du voyage qui perçoivent le RMI dans d'autres départements.

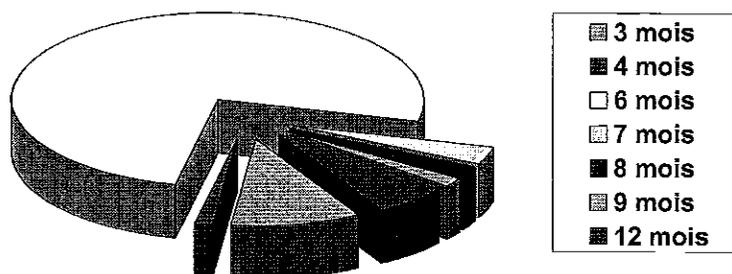
Jusqu'en 1994, la tendance était à l'augmentation importante du nombre de demandes annuelles. Depuis 1995, cette tendance s'est stabilisée, et il semblerait que l'on amorce en 2001 une phase de baisse, le nombre de sorties du dispositif dépassant celui des entrées.

ANCIENNETÉ DANS LE DISPOSITIF

Sur les 152 dossiers suivis par l'ARAV au 1^{er} janvier 2002, la grande majorité (145) n'est jamais sortie du dispositif RMI, et 71 % d'entre eux (103 dossiers) y sont depuis plus de 5 ans.

DUREE DES CONTRATS

Durée des contrats d'insertion en 2001



Les contrats courts (moins de 6 mois) concernent les projets réalisables à court terme, les situations susceptibles d'évoluer rapidement et les personnes que l'ARAV souhaite revoir dans des délais raisonnables.

Les $\frac{3}{4}$ des contrats ont une durée de 6 mois, ce qui paraît être un bon compromis entre l'itinérance de la population et la nécessité d'un suivi régulier. La signature régulière des contrats n'est donc pas une formalité administrative, mais bien un outil de travail, l'occasion – parfois la seule – de faire le point avec les voyageurs.

LES OBSERVATIONS ET SUSPENSIONS

En 2001, 45 % des contrats ont fait l'objet d'une observation ou d'un rappel à l'ordre de la CLI. Si ces interventions ne suffisent pas, les CLI peuvent décider d'ajourner le contrat d'insertion (9 ajournements en 2001) ou de suspendre le versement du RMI (9 suspensions en 2001).

Les principaux motifs d'intervention de la CLI en 2001 étaient la sous-évaluation des revenus déclarés (45 %) et l'absence de justificatif de scolarisation des enfants (36 %).

LES OBJECTIFS DES CONTRATS

OBJECTIFS DU CONTRAT	Nombre de contrats portant sur cet objectif	Pourcentage en 2001
INSERTION ECONOMIQUE ET PROFESSIONNELLE	262	95,28
Activité économique traditionnelle (rempaillage, récupération, travaux saisonniers, aiguisage, étamage, vannerie, petits travaux divers)	153	55,64
Activité déclarée à la chambre de commerce ou des métiers (travailleur indépendant)	66	24
Tentatives de création d'entreprise ou étude de marché dans cet objectif	23	8,36
Recherche d'emploi "classique", de CES ou de formation	16	5,82
Travail "classique" ou formation en cours	4	1,45
INSERTION SOCIALE	189	68,73
Scolarisation des enfants	139	50,54
Formation au permis de conduire	29	10,54
Activités en direction des enfants et des femmes	15	5,45
Soutien scolaire	6	2,18
SOUTIEN ET ACCOMPAGNEMENT	158	57,45
Suivi médical	86	31,27
Aide aux démarches (AAH et retraite notamment)	37	13,45
Soutien familial, tâches quotidiennes et garde des enfants	20	7,27
Autres (achats véhicule, régularisation dettes, mutation, ...)	15	5,45
INSERTION PAR LE LOGEMENT	25	9,1
Changement de caravane	15	5,45
Amélioration de l'habitat	3	1,1
Recherche de logement (terrain, maison ou appartement)	3	1,1
Accompagnement de la sédentarisation	4	1,145
TOTAL	634	

Nb : plusieurs motifs possibles par contrat signé.

LES FICHES

actions

LA MISE EN PLACE D'UN CENTRE SOCIAL POUR L'INSERTION DES GENS DU VOYAGE

OBJECTIF :

L'association rouergate des amis des gens du voyage joue un rôle essentiel en matière d'action sociale. Son intervention demeure toutefois dépendante des subventions publiques, et les moyens d'assurer l'évaluation et la pérennité de ses activités doivent être envisagés.

Dans cette perspective, la Caisse d'allocations familiales de l'Aveyron se propose d'étudier les possibilités d'accréditation de l'association en centre social spécialisé pour les gens du voyage.

ACTIONS :

Les principales actions du centre social seront les suivantes :

- **Suivi administratif des gens du voyage**

Instruction et suivi des dossiers RMI, CMU, Retraites, API, prestations diverses ...

Accueil des personnes et accueil téléphonique

Gestion des courriers des gens du voyage

Rédaction de courriers, remplissage de dossiers, travail "d'écrivain public" pour les gens du voyage

Accompagnement des démarches effectuées auprès des autres administrations.

Suivi statistique et évaluation des actions inscrites dans le schéma départemental d'accueil des gens du voyage.

- **Suivi social**

Elaboration des projets individuels et familiaux

Travail éducatif, individuel et familial, dans différents domaines de la vie quotidienne (hygiène, santé, logement, alimentation, gestion d'un budget, ...)

- **Insertion sociale**

Activités d'animation :

- en direction des enfants, les mercredis après-midi et durant les vacances scolaires
- en direction des adolescents

LES PARTENAIRES :

CAF, ARAV, DDASS, Conseil Général, Collectivités locales.

LE CHEF DE PROJET :

La Caisse d'Allocations familiales de l'Aveyron.

LA SCOLARISATION DES ENFANTS

OBJECTIF :

La scolarisation des enfants des gens du voyage vise à les intégrer directement dans des classes ordinaires, en étant vigilant à ce que l'accompagnement social ne provoque pas l'exclusion.

ACTIONS A MENER :

- Pratiquer le dialogue et favoriser l'information au sein et hors de l'école

Actions d'information en direction des parents d'élèves : mois des parents d'élèves (octobre), journées de découverte des lieux de vie des gens du voyage.

Actions d'information en direction des enseignants : diffusion du document "accueillir et scolariser les enfants tziganes et voyageurs en classe ordinaire", utilisation des nouvelles technologies, intégration des spécificités des gens du voyage dans les projets d'écoles et d'établissements, formations.

Actions de sensibilisation en direction de élèves : découverte de la culture et du mode de vie tzigane, diffusion du livre "mon joli livre".

- Accompagner les familles des gens du voyage

Actions : diffusion du document "l'école, un nouveau voyage", mise en place du document de suivi pour faire le lien entre l'école et la famille.

- Favoriser l'intégration au collège

Actions : développement d'une période transitoire avant l'entrée au collège avec participation des adolescents à quelques activités attractives du secondaire (technologie, informatique).

- Individualiser les parcours scolaires

Actions : mise en place d'un accueil privilégié, diffusion à l'ensemble du département du carnet de suivi scolaire, y compris pour les familles qui voyagent à l'extérieur.

Développement de projets novateurs et adaptés en direction des enfants de plus de 12 ans.

PARTENAIRES :

Inspection académique, Conseil Général, ARAV, Communes et groupements de communes (Grand Rodez notamment).

CHEF DE PROJET :

Inspection académique.

LE DEVELOPPEMENT DE L'HABITAT ADAPTE

La présence sur les aires d'accueil de familles sédentaires diminue de fait les aires disponibles pour les familles de passage et provoque des tensions entre ces deux populations.

Des solutions adaptées doivent être recherchées dans le respect du mode de vie des voyageurs mais également des règles applicables aux logements sociaux.

OBJECTIF :

Mener une réflexion sur l'habitat le plus adapté pour les familles quasi-sédentaires, sur les avantages et inconvénients du déménagement en logement social et sur l'achat de terrains adaptés.

LES ACTIONS A MENER :

Mise en place d'un groupe de travail incluant tous les partenaires et chargé de définir, en lien avec les schémas de diffusion du logement social et les aides existantes (notamment APL), des axes de travail pour les services sociaux.

LES PARTENAIRES :

DDE, CAF, DDASS, Conseil Général, Offices HLM, PACT, ARAV.

LE CHEF DE PROJET :

A définir.

L'INSERTION PAR L'ECONOMIQUE

OBJECTIF :

Favoriser l'adaptation professionnelle des gens du voyage en encourageant les démarches d'insertion dans les cadres juridiques existants, tout en conservant les caractéristiques propres à leur mode de vie.

LES ACTIONS A MENER :

Les études de terrain montrent que de nouveaux modes d'emploi se développent parmi les gens du voyage. Les travailleurs indépendants occupent en particulier une place croissante parmi cette population.

Ces travailleurs indépendants, plus mobiles, sont également mieux insérés et s'inscrivent dans des schémas professionnels plus proches de ceux des sédentaires (enregistrement auprès de la chambre des métiers ou des CCI).

Dans une perspective de réduction des débouchés des métiers traditionnels des gens du voyage, les partenaires sociaux veilleront à favoriser l'intégration des travailleurs migrants dans des structures leur permettant de faire reconnaître et valoriser leurs qualifications, sans pour autant perturber leur mode de vie itinérant.

L'objectif est d'envisager des perspectives de sortie du dispositif RMI sans que cela ne se traduise par une "trappe à pauvreté" et de désavantages sociaux (perte de la CMU, ...)

LES PARTENAIRES :

DDTEFP, ANPE, AFPA, DDASS, Conseil Général, Chambres consulaires, ARAV.

LE CHEF DE PROJET :

Chargé de mission insertion professionnelle auprès de la cellule RMI.